

# L'observatoire de l'intégration



des réfugiés statutaires

La Lettre N°6

octobre 2004

EDITORIAL

## Cohésion, le maudit blues....

Il paraît que le blues chante la nuit... C'est du moins le poète qui le dit ! Et cela vous laisse tout pâteux au petit matin.

La cohésion, cet hymne chanté, murmuré, susurré souvent avec conviction s'agissant de Jean-Louis Borloo prend de plus en plus l'aspect de la souffrance d'un cafard, d'une nostalgie qui hante jusqu'au plus profond du corps social. Et cela dure...

A dire vrai la cohésion sociale est un objet mal identifié ou alors tellement chargé de significations qu'il en devient indéterminé, hybride. Entre partage de valeurs, partage des richesses, implication dans la conduite des affaires publiques, pluralisme et respect des différences ce concept... trop embrasse pour bien êtreindre.

De la préférence ethnique en matière d'emploi comme en Corse, au pavillon de complaisance de France Télécom qui immatricule désormais ses bateaux aux Iles Kerguelen et remplace 160 marins français par autant de personnel recruté à Madagascar à un coût deux à trois fois moindre, les exemples sont nombreux qui chaque jour viennent alimenter le rejet, l'exclusion, et cette funeste idée de préférence nationale.

C'est dans ce contexte que nos équipes se mobilisent face à tant d'adversités pour faire vivre cette belle idée du vivre ensemble, un logement, un emploi... la clef de la France.

Alors bien sûr il y a des explications aux difficultés : la mondialisation, la concurrence, la contrainte des marchés... Soit. Mais si nous pouvions cesser de nous compliquer la tâche volontairement par aveuglement, idéologie, méconnaissance du terrain, au moins le chant de la cohésion n'aurait-il pas un air de flûte. La loi sur l'asile votée en novembre 2003 est à mettre à ce registre tant ses applications les plus anodines ont des conséquences désastreuses pour l'intégration des réfugiés : non harmonisation des titres de séjour et des documents administratifs exigés par les services pour l'ouverture des droits sociaux et l'accès au logement social, difficultés accrues pour l'accès au regroupement familial, diminution de l'enveloppe financière pour l'apprentissage de la langue...

L'équipe Borloo, s'est démenée avec succès sur le dossier de l'asile et la création de 3.000 places de CADA. Ce n'était ni évident, ni facile dans le contexte politico-budgétaire que nous connaissons. Puisse-t-elle agir avec autant d'efficacité sur le dossier de l'intégration et alors les trompettes de la cohésion nous entonnerons, de préférence aux violons du spleen !

Pierre HENRY

Directeur général de France Terre d'Asile

Fatiha MLATI

Directrice du Département Intégration

## Les interrogations du contrat d'accueil et d'intégration

Le gouvernement promettait, après une phase expérimentale en 2003 dans douze départements, d'étendre le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) cette année à quatorze autres départements. C'est chose faite. Entre le 1er juillet 2003 et le 31 juillet 2004, plus de 23.000 personnes ont donc été en mesure de signer le contrat d'accueil et d'intégration sur près de 27.000 personnes reçues sur les plates-formes d'accueil de l'OMI, soit un taux de contractualisation de 87%. Mesure phare de la politique d'intégration, ce contrat permettrait d'améliorer un meilleur service rendu à l'utilisateur. Il permettrait par exemple d'obtenir dès sa signature une convocation pour les formations linguistique et civique, pour un suivi social personnalisé, voire même la délivrance du titre de séjour directement sur la plate-forme d'accueil. Pour autant, le CAI suscite quelques interrogations plus d'un an après sa mise en place. Des faiblesses relevées par le gouvernement lui-même.

Il s'agit notamment des problèmes d'interprétariat lors de l'accueil par l'OMI et de l'insuffisance des prestations linguistiques, dont le mode de validation s'articule avec la procédure de naturalisation. Comme l'explique ce responsable de CPH, « Souvent, il n'y a pas d'interprète, les gens ne savent pas à quoi ils s'engagent avec ce contrat. Et ils n'ont même pas la précaution de traduire la convocation pour les personnes en milieu ouvert. De plus l'évaluation linguistique est aberrante. Toutes les personnes qui connaissent le français oral sont dispensées de formation alors qu'ils ne savent ni lire ni écrire. Or, les employeurs nous retournent systématiquement les chefs de famille francophones pour manque de connaissances linguistiques. Les associations d'insertion par l'économie et les ANPE sont constamment confrontées à ce problème. » Ainsi, 33% des signataires du CAI sont signalés comme ayant besoin d'une formation linguistique et, sur les 5.548 personnes attendues entre juillet 2003 et avril 2004, seules 1.447 ont été effectivement formées. L'incompatibilité avec un travail à temps plein, l'absence de rémunération, le problème de la garde des enfants expliqueraient cette déperdition.

On peut dès lors s'interroger sur les éléments qui conditionnent l'intégration. Comment mesurer la condition d'intégration républicaine

<sup>1</sup> Les 12 départements pilotes pour le CAI en 2003 : Bouches-du-Rhône, Haute Garonne, Gironde, Hauts-de-Seine, Hérault, Jura, Nord, Bas-Rhin, Rhône, Sarthe, Val d'Oise, Vienne - Extension du CAI dans 14 départements en 2004 : Loire, Moselle, Seine-Saint-Denis, Essonne, Alpes - Maritimes, Loire Atlantique, Isère, Ain, Pas-de-Calais, Aude, Vendée, Ille-et-Vilaine, Tarn.

<sup>2</sup> La Lettre de la DPM, n°57, août-septembre 2004

### Les Chiffres de la politique d'intégration (en millions d'euros)

Budget réservé au CAI pour la formation linguistique par le FASILD	en 2003	11
	en 2004	27
Budget réservé au CAI pour la formation civique par le FASILD	en 2004	4
CAI par le FASILD en 2003	en 2003	51
	en 2004	22,6
Budget consacré à l'accueil formalisé hors CAI par le FASILD en 2004	en 2004	24

### Quelques données

Nombre de primo-arrivants en 2003 (évaluation)		106 593
Nombre de personnes qui se sont vues proposer le CAI	en 2003	9 226
	en 2004	13 902
Nombre de signataires du CAI	en 2003	8 027
	en 2004	12 228
Nombre de personnes ayant suivi la formation linguistique	en 2004	24
Nombre de personnes ayant suivi la formation civique	2000 à 2004	12 710
Nombre de signataires membres de familles de Français	en 2004	67,5%
Nombre de signataires réfugiés et apatrides et leurs familles	en 2004	10,5%
Nombre de signataires titulaires d'une carte de séjour temporaire "vie privée et familiale"	en 2004	20%

Sources : sources : FASILD, DPM • Chiffres 2003: du 1er juillet au 31 décembre • Chiffres 2004: du 1er janvier au 31 juin

si le taux d'entrée en formation civique reste insuffisant (62% pour une formation présentée comme obligatoire) et qu'une majorité de personnes se voit délivrée immédiatement l'attestation de compétences linguistiques? De plus, il semble que le bagage minimum que propose le CAI ne correspond pas toujours aux attentes du public dont 68% ont suivi des études secondaires ou supérieures et souhaite accéder à l'emploi. C'est le cas notamment des réfugiés et de leur famille qui représentent 10,6% des signataires. Bien que considérés comme primo-arrivants ils attestent d'une présence antérieure sur le territoire national. Or il semblerait que le processus d'intégration, tel qu'il est défini aujourd'hui, néglige le volet de l'insertion professionnelle.

### Quel suivi social ?

Si le CAI a le mérite de proposer une organisation plus claire de la politique d'accueil et d'intégration, l'absence d'articulation avec des dispositifs préexistants continue de poser problème. Plus spécifiquement, France Terre d'Asile déplore depuis de nombreux mois la superposition de prestations proposées dans le cadre du CAI et du RMI, lui-même porteur d'un contrat d'insertion et auquel les réfugiés souscrivent. Comment, dans ces cas-là, assurer un suivi social cohérent ? Par ailleurs, si la mise en oeuvre du CAI doit donner lieu à un partenariat avec l'ANPE, la DPM reconnaît que « les relations avec le Service public de l'emploi butte toujours sur le problème d'identification du public primo-arrivant ». Or, les expériences en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes primo-arrivants mettent en évidence la nécessité d'un suivi personnalisé et d'une coordination des actions par les acteurs ins-

titutionnels. Une exigence qui vaut encore plus pour la population réfugiée, handicapée parfois par l'absence de maîtrise de la langue française et des dispositions sociales et culturelles qui commandent l'accès à l'emploi.

Autre conséquence du CAI, la suppression des formations linguistiques en CPH à partir de 2005. « C'est la colonne vertébrale des CPH qui se brise », déplore un responsable de centre. La qualité de nos prestations ne sera plus la même. La formation linguistique soutenait tout le volet d'adaptation et d'insertion professionnelle. Il y avait un travail étroit avec les équipes sociales des CPH. » Destinés à héberger et à préparer l'insertion des réfugiés, pourront-ils assurer leur mission dès lors que leur outil principal d'évaluation et de suivi des personnes est retiré ?

La généralisation du CAI, prévue initialement pour 2004, est désormais annoncée pour le début de l'année 2005. Par ailleurs, le projet de loi pour la cohésion sociale sera bientôt débattu au Parlement. Reste à savoir si les parlementaires se prononceront en faveur de l'application de sanctions en cas d'échec au terme du CAI. En effet, s'il ne concerne que certaines catégories d'étrangers - une sanction ne pourrait s'appliquer aux réfugiés statutaires dont le séjour est fixé par la Convention de Genève - le projet de loi précise que la signature et le respect du contrat sera un élément déterminant pour obtenir une carte de résident et la nationalité française. Une orientation qui va à contre courant de la loi de 1984 qui a créé la carte de résident. A l'époque, la garantie de stabilité de séjour avait été présentée comme un outil privilégié d'intégration.

Marjolaine MOREAU

Chargée d'études à l'Observatoire de l'Intégration des réfugiés statutaires

## Cartographie des métiers sous tension<sup>1</sup>

### tremplin pour l'insertion des réfugiés statutaires

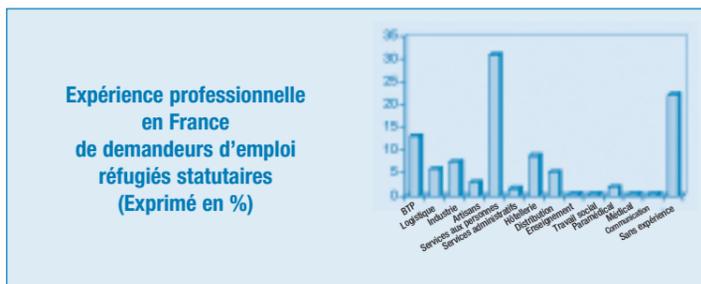
Lorsque nous examinons les parcours d'accès à l'emploi d'une cohorte de 276 demandeurs d'emploi réfugiés statutaires ce qui frappe à première vue est que 78% d'entre eux sont parvenus à acquérir une première expérience professionnelle en France alors que près de 20% d'entre eux n'avaient jamais exercé d'emploi dans leur propre pays d'origine.

Ce constat est important, surtout lorsqu'il est analysé en fonction du type de métier exercé en France : ce sont principalement les métiers et les secteurs sous tension, notamment en Ile-de-France – à savoir le secteur du sanitaire et social, et notamment les métiers de l'aide à domicile, du BTP ou de l'hôtellerie – qui jouent le rôle de tremplin pour la première expérience des demandeurs d'emploi réfugiés statutaires.

D'ailleurs, sur ce sujet, en février dernier, François Fillon, alors Ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, lançait un plan national de lutte contre les difficultés de recrutement dans ces mêmes métiers. L'objectif gouvernemental était d'atteindre en 2004 100.000 recrutements de demandeurs d'emploi. Ce plan prévoyait l'implication forte des opérateurs du marché du placement (ANPE) et de la formation professionnelle (AFPA) et le partenariat sous la forme d'accords cadres avec les branches professionnelles concernées et la déclinaison de ces objectifs dans le cadre de plans d'action régionaux.

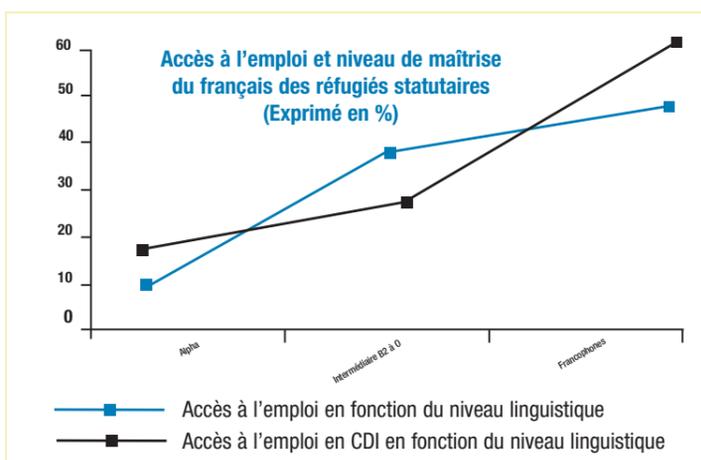


Sans même avoir recours à cette politique engagée par les pouvoirs publics, l'entrée des réfugiés statutaires dans ces métiers en difficulté de recrutement est déjà une réalité massive et témoigne d'une réelle volonté d'insertion professionnelle, puisque pour une grande majorité d'entre eux, cela suppose un renoncement aux compétences et qualifications acquises dans le pays d'origine. Ce constat est d'autant plus probant pour toutes les personnes qualifiées, notamment dans les secteurs réglementés en France (secteur médical, paramédical, de l'information et de l'enseignement).



Il est à noter également que la maîtrise de la langue française, le niveau d'étude initial et l'accès à une formation professionnelle agissent comme des éléments déterminants, non seulement pour l'accès aux métiers sous tension mais également pour le maintien dans l'emploi.

En définitive, sur le secteur de l'accompagnement socioprofessionnel des réfugiés statutaires, il est regrettable que lors de l'élaboration du plan national contre les difficultés de recrutement, les pouvoirs publics aient omis de mobiliser les opérateurs du dispositif de formation linguistique pour favoriser l'accès stable aux emplois.



<sup>1</sup> Revue de Presse, Observatoire européen de l'emploi, cabinet Bernard Brunhes Consultants, Sandrine Gineste, mars 2004

## Situation régionale relative aux métiers sous tensions par secteur

Selon le Ministère du travail, 300 000 emplois ne seraient pas pourvus en France actuellement faute de candidats.



## Quelle prise en charge pour les familles monoparentales réfugiées statutaires ?

**ETUDES** La reconnaissance de la famille monoparentale en tant que telle par l'INSEE a lieu au début des années 80. Une fois identifiée, ce type de famille a suscité de nombreuses études où se sont rapidement mélangées les questions de la pauvreté et des conditions de vie des femmes isolées. Aujourd'hui, les conclusions de ces enquêtes ne sont plus aussi réductrices puisque l'on s'est aperçu qu'il n'existe pas UNE mais DES familles monoparentales. Et même si les familles pauvres sont les plus touchées par le phénomène, la monoparentalité s'est diffusée dans toutes les couches de la société. De plus, elle est un phénomène ponctuel qui ne s'installe pas dans le temps, surtout lorsque le chef de famille est un homme.

La prochaine étude de l'Observatoire de l'Intégration des Réfugiés Statutaires visera donc à dresser une typologie de la famille monoparentale réfugiée et à mesurer sa vulnérabilité. En effet, les dispositifs d'héber-

gement privilégient ce type de composition familiale pour une admission prioritaire. L'étude visera donc à étudier la situation sociale, économique, professionnelle et linguistique d'une cohorte de parents isolés. C'est en effet à travers ces quatre secteurs donnant un aperçu de leurs conditions de vie que l'on peut envisager la spécificité ou non de la monoparentalité des familles réfugiées statutaires. On pourra notamment se demander en quoi l'arrivée en France a permis un nouveau départ et quelles sont les articulations de cette nouvelle vie : la monoparentalité est-elle envisagée à moyen ou long terme, est-elle choisie ou subie et enfin est-elle conciliable avec une réelle intégration professionnelle ? De là, nous tenterons de mettre en place des indicateurs visant à mesurer l'étendue des stratégies développées par les familles réfugiées monoparentales pour concilier les différents aspects de leur vie et à identifier celles qui présentent la plus grande propension à la vulnérabilité.

**BRÈVES** **Partenariat FAPIL** : une Convention nationale de partenariat vient d'être signée entre France Terre d'Asile et la FAPIL, dans le cadre du programme Clef de France. Elle prévoit la possibilité pour France Terre d'Asile d'adresser aux Agences Immobilières à Vocation Sociale adhérentes de la FAPIL les propriétaires bailleurs désirant louer leur logement à des réfugiés, lorsque ceux-ci souhaitent

bénéficier de leurs prestations en terme de médiation locative ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

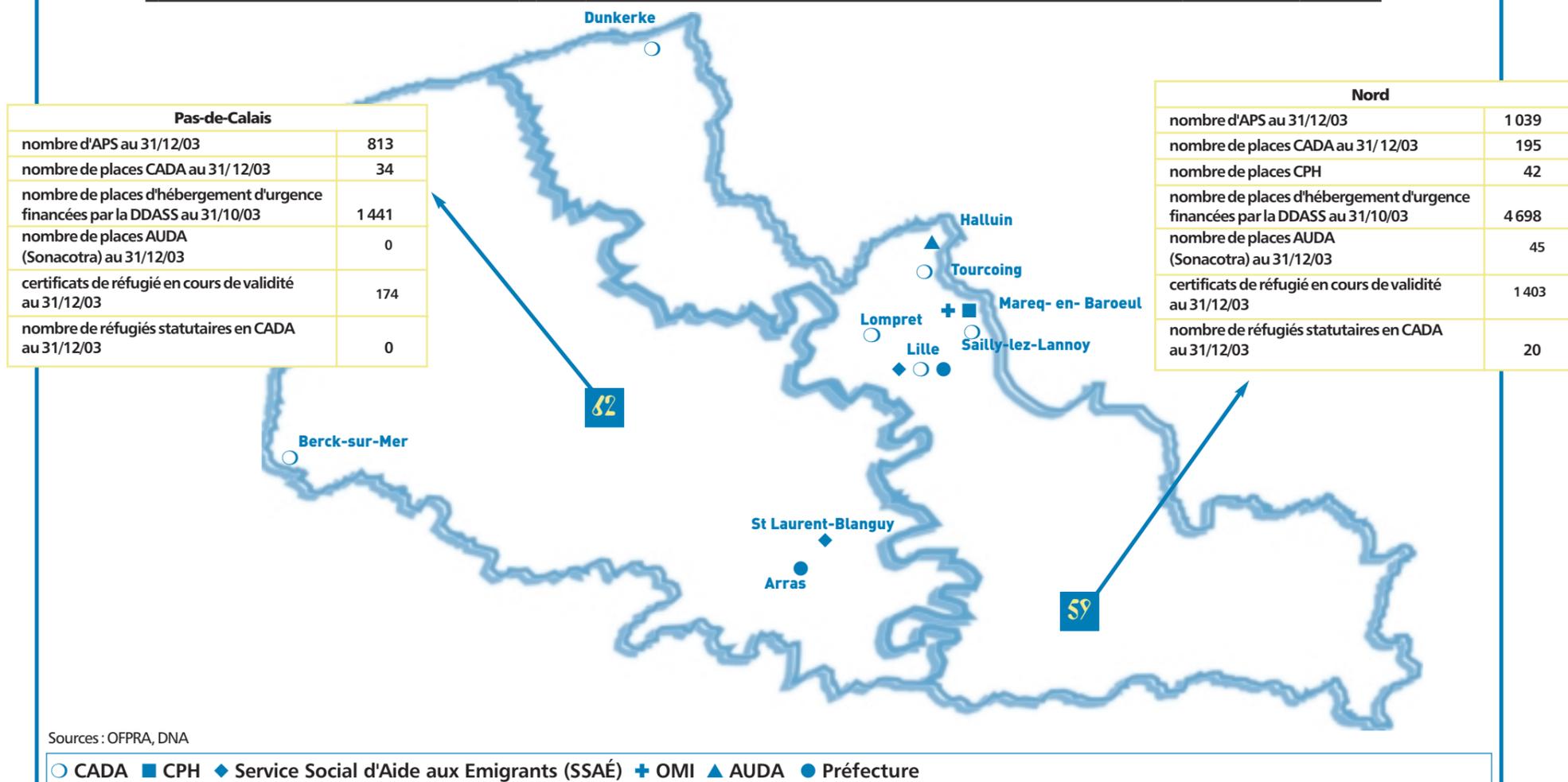
**Procédure d'autorisation d'exercice des professions médicales** : Le décret n°2004-508 du 8 juin 2004 (JO du 10 juin 2004) précise un certain nombre d'éléments quant aux conditions permettant d'autoriser des personnes étrangères titulaires d'un diplôme étranger d'exercer les professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme.

**MOUVEMENTS** • Le 30 août 2004, **Jean-Loup Kuhn-Delforge** a été nommé directeur général de l'OPFRA à la suite de **Pierre Viaux**.

• **Philippe Ferrari** remplace **Jacques Giacomoni** à la direction de la DDASS des Hautes Alpes.

• **Monsieur Michel Laisne** remplace **Gérard Delanoue** à la direction de la DDASS de l'Essonne.

## L'ACCUEIL DES REFUGIES STATUTAIRES ET DEMANDEURS D'ASILE EN NORD-PAS-DE-CALAIS



## La région Nord-Pas-de-Calais : des logiques d'accueil différenciées

Entement, le Nord-Pas-de-Calais cicatrise ses blessures d'industrialisation forcenée. De grands chantiers comme Eurostar ou Thalys et plus récemment Lille, célébrée capitale européenne de la culture en 2004, signent le renouveau économique de la deuxième région la plus densément peuplée de France. En 2003, 1.039 primo-demandes d'asile ont été déposées dans le Nord et 813 dans le Pas-de-Calais. Soit une multiplication par trois quasiment du nombre de primo-demandes d'asile depuis 1998. Les demandeurs d'asile territorial, Algériens pour la plupart, représentent jusqu'à 40% des personnes accueillies dans le dispositif d'hébergement du Nord en 2003. Une présence fortement liée à l'histoire du développement des industries minière et textile. Depuis 2002, on constate également l'arrivée de populations nomades en provenance de l'ex-Yougoslavie ainsi que d'autres ressortissants de pays de l'Est. Une plateforme d'accueil OMI, mise en place à titre expérimental dès 1999, reçoit depuis 2003 les signataires du CAI dans le Nord et depuis 2004 ceux du Pas-de-Calais. Peu de contacts existent entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais et, en dehors de l'agglomération lilloise, la question de la demande d'asile n'a surgi que récemment dans ce septentrion. Dans le Pas-de-Calais, « les projets de CADA étaient dans les cartons depuis longtemps, mais les instances politiques étaient trop préoccupées par Sangatte », confie Patrick Vanneuville, responsable de l'unique centre d'accueil du département. Aujourd'hui encore, la présence pendant plusieurs années du centre de la Croix Rouge continue de jouer un rôle dans l'afflux des personnes souhaitant traverser la Manche. Suite à sa fermeture en novembre 2002, l'Etat a mis en place un dispositif exceptionnel...qui tend à

perdurer. Ce plan Ulysse contient à la fois un volet sécuritaire, destiné à trier les personnes reconductibles ou non à la frontière, et un aspect humanitaire avec distribution de repas, permanence médicale et administrative pour ceux qui souhaitent déposer une demande d'asile. Créé en octobre 2003, le CADA de Berck-sur-Mer accueille à l'heure actuelle une famille de réfugiés statutaires. « Les familles ne souhaitent pas rester sur le secteur car il y a peu d'emploi. D'autre part, il y a un gros déficit de transports collectifs. C'est impossible d'aller travailler si on n'est pas motorisé », explique M.Vanneuville. Depuis un an, le CADA s'attèle à nouer des partenariats. « J'essaye de créer un réseau sur le secteur d'Arras avec les associations qui font du suivi logement par le FSL. Nous n'en sommes qu'aux balbutiements », constate M.Vanneuville. « Jusqu' alors on s'en sortait bien sans CPH. Mais avec la crise du logement, environ 150 familles toutes catégories confondues sont en attente d'un logement social sur Berck. Je pensais que les bailleurs joueraient le jeu mais je me bute à un mur. » Cependant, le Plan départemental de d'action pour le logement des personnes défavorisées a classé les réfugiés comme priorité numéro un et un deuxième CADA devrait voir le jour dans l'ancien bassin minier de Béthune. « La problématique de l'intégration des réfugiés statutaires va se

poser, affirme-t-on à la DDASS. Jusqu'à présent les associations s'occupaient de la question de l'emploi. Désormais, ce volet sera pris en compte dans le PDA ». Divisé en six arrondissements, le Nord ne constitue pas en lui-même une entité forte. Chaque territoire s'organise différemment. Ainsi, à Lille et dans son agglomération la règle du droit commun prédomine. L'association Accueil Insertion Rencontre (AIR) gère à la fois l'unique plateforme d'accueil pour primo-arrivants, deux des quatre CADA du Nord et l'unique CPH de la région. Pratiquement l'ensemble des demandeurs d'asile et des réfugiés statutaires passe par elle. Centre de formation, l'AIR organise également des chantiers écoles et a établi des partenariats avec la Chambre des métiers du bâtiment ou avec des entreprises solidaires, dont peuvent bénéficier les réfugiés statutaires. Du droit commun certes, mais aussi quelques mesures spécifiques. Il existe notamment une formation FLE à visée professionnelle ainsi qu'une action EQUAL de validation des acquis et de l'expérience professionnelle pour les réfugiés statutaires. « Nous avons constitué une base de données sur Internet destinée à des formateurs de toute la France. Cela permet entre autres aux demandeurs d'asile de préparer leur insertion voire de suivre une formation avant un éventuel retour s'ils ne sont pas reconnus réfugiés », explique Patrick Denèle, président de l'AIR.

A 80 km de Lille, la situation diffère complètement. En effet, le CADA de Dunkerque a ouvert ses portes il y a tout juste un an. Une initiative qui traduit une volonté politique puisque le président de l'association gestionnaire (AFEJI), Michel Delebarre, est également maire de Dunkerque. « Nous sommes situés sur l'A25, l'autoroute la plus fréquentée, explique Daniel Fouillouse, directeur général de l'AFEJI. Avec Sangatte, tout le monde passait par Dunkerque. On ne pouvait pas ignorer les sept à dix personnes marchant quotidiennement sur l'autoroute. » Forte de sa tradition associative, Dunkerque a réservé un accueil favorable au centre. « Tous nos résidents sont intégrés, constate Nathalie Delaire, responsable du CADA. Ils se rendent à la maison de quartier et sont bien connus des habitants. » A l'heure actuelle, huit réfugiés statutaires sont hébergés dans le CADA et travaillent en contrat aidé pour la maison de quartier. « Ils y ont fait beaucoup de bénévolat pendant leur procédure d'asile. Cela leur a permis de gérer l'attente, les relations humaines et d'améliorer leur français. Du coup, ils ont été embauchés dès l'obtention du statut. »

Le plus gros soucis du Nord reste le logement, dont la problématique dépasse largement la demande d'asile. Département pilote pour l'éradication de l'habitat indigne dans le parc privé, le taux de vacances dans le logement social n'est lui que de 1%. A Lille, l'AIR a pu proposer trente places en bail glissant pour la période hivernale 2003-2004. Elle devrait renouveler son offre cette année aux familles les plus autonomes, les places en CPH étant réservées à celles qui nécessitent un accompagnement plus lourd. A Dunkerque tout le partenariat avec les bailleurs reste à faire. « Ils ne connaissent pas les réfugiés », constate Nathalie Delaire.

### Le Nord-Pas-de-Calais en chiffres

Nombre d'APS au 31/12/03	1 852
Nombre global de certificats de réfugié en cours de validité au 31/12/03	1 577
Nombre de réfugiés statutaires en CADA au 31/12/03	20
Capacité DNA au 31/12/03 CADA	229
CPH	42

Sources : OFPRA, DDASS et France Terre d'Asile

## CLEF DE FRANCE :

# Loi sur les responsabilités locales, plan Borloo : quelles conséquences sur le logement des réfugiés

Les orientations du gouvernement en matière de logement social vont-elles permettre d'alléger la pression qui pèse depuis plusieurs années sur les associations d'insertion par le logement des personnes défavorisées, parmi lesquels figurent les réfugiés ? Dans un contexte de saturation extrême et d'explosion des prix du marché locatif, ceux-ci n'ont que peu d'espoir de trouver un logement hors du parc HLM. Mais cette solution pourrait bien ne plus en être une, alors que l'attente pour un logement social se compte en années dans certaines grandes villes.

Dès lors, c'est avec soulagement que les acteurs associatifs de l'insertion ont accueilli le changement de cap initié par M. Borloo, à travers notamment la relance de la production de logements sociaux, qui marque la reconnaissance officielle d'une véritable crise du logement. Ainsi le projet de loi sur la cohésion sociale prévoit-il de

créer 500.000 logements nouveaux sur cinq ans... Cette mesure, si tant est qu'elle soit applicable, permettrait de ramener les listes d'attente pour HLM à des proportions plus supportables.

Mais jouera-t-elle en faveur de l'accès au logement des plus démunis ? Alors que près de 30% des logements nouveaux programmés seront financés sur la ligne « Prêts locatifs sociaux (PLS) » - qui vise les classes moyennes, voire aisées - les articles 61 et 63 de la loi sur les responsabilités locales autorisent les organismes HLM à augmenter leurs plafonds de loyer de 5% par an, et à déroger aux plafonds de ressources dans certaines zones. Les logements dits « sociaux » risquent ainsi d'être de moins en moins accessibles aux ménages à bas revenus...

En outre, l'article 60 permet aux préfets



de déléguer aux communes leur « droit de réservation » - le fameux contingent préfectoral - sur tout ou partie de 25% des HLM, en faveur des publics en difficulté, au nombre desquels figurent les réfugiés. Or, certains maires risquent de ne pas faire preuve de la même bienveillance à l'égard des publics en question, électoralement peu « rentables »... Il est pour l'instant difficile d'évaluer les conséquences qu'auront ces deux lois sur l'accès au logement des « personnes défavorisées », notamment des réfugiés. **En tant que professionnels de l'insertion, nous devons veiller à ce que leur mise en œuvre effective s'opère au profit, et non à l'encontre, de ces publics « prioritaires »...**

## « On arrivera au bout du tunnel... »

**PORTAIT** « Je n'ai pas préparé mon départ, on m'a fixé un rendez-vous et donné un passeport d'emprunt et les billets », raconte Lina, mère de 8 enfants dont 4 sont restés au pays avec le père.

Depuis son arrivée en France Lina prépare la réunification. « Ici on doit se battre mais on arrivera sûrement au bout du tunnel... »

Déjà en tant que demandeuse d'asile, elle s'informe sur ses droits. Infirmière de profession, elle écrit à la DDASS pour savoir si elle peut travailler. Elle entame alors une formation de 6 mois pour préparer le Concours d'infirmière qu'elle passera deux fois « avec un récépissé ».

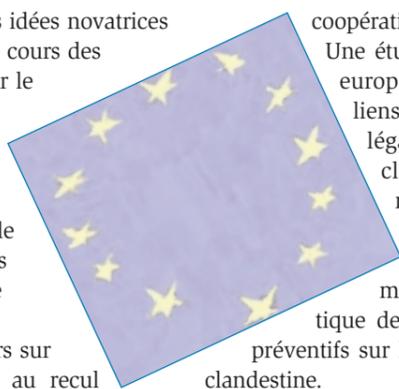
« Je n'avais pas de titre de séjour mais j'étais dans mes droits », affirme-t-elle. Ses droits elle les connaît. Elle consulte régulièrement la documentation du GISTI et participe à divers séminaires. Concernant la procédure de regroupement familial « l'attente sans savoir fait mal », dit-elle.

Dès l'obtention de son statut elle prospecte toutes les cliniques de Paris et ses environs. Deux mois plus tard, elle travaille comme aide-soignante en CDD dans une maison de retraite puis intègre un CDI dans une clinique. Aujourd'hui, Lina milite pour la reconnaissance du personnel aide-soignant étranger. En effet, « au niveau des salaires ce n'est pas correct », souligne-t-elle. « Sans la nationalité française on est contraint de travailler dans le privé et de faire des heures supplémentaires pour atteindre un salaire de 1.500 euros par mois. Dans le public les conditions sont meilleures... ».

## Vers l'ouverture du marché du travail européen ?

S'il fallait retenir une des idées novatrices de la politique menée au cours des cinq dernières années par le Commissaire européen à la justice et aux affaires intérieures, Antonio Vitorino, ce serait celle portant sur la nécessité de définir de nouvelles voies d'accès légal au territoire européen.

Face à l'échec du discours sur « l'immigration zéro », au recul démographique de l'Union européenne et aux pressions exercées sur le système d'asile par beaucoup de migrants économiques, le Commissaire Vitorino a adopté une nouvelle approche de la politique d'immigration : « une politique commune comprenant l'admission de migrants économiques par des canaux transparents et légaux et qui s'intègre dans une approche globale est la meilleure façon de réaliser l'objectif fixé à Tampere, à savoir une meilleure gestion des flux migratoires ». D'où l'idée d'admettre des travailleurs migrants sur le marché du travail européen de manière organisée. Ainsi, la Commission européenne met l'accent sur la nécessité de renforcer la



coopération avec les pays tiers. Une étude de la Commission européenne relative aux liens entre l'immigration légale et l'immigration clandestine souligne notamment que dans le cas de plusieurs pays tiers, les mesures liées à la politique des visas ont des effets préventifs sur les flux d'immigration clandestine.

Par ailleurs, la proposition de mise en place d'un système de quotas marque également un changement de cap dans le discours européen. Tout au long de son mandat, le Commissaire Vitorino a défendu l'idée d'établir des quotas d'entrée au bénéfice de travailleurs susceptibles de répondre aux besoins du marché du travail. D'ores et déjà appliqués par quelques Etats membres de l'Union européenne dans le cadre d'accords bilatéraux, des quotas pourraient donc être établis dans les prochaines années au niveau européen. Reste à savoir si la nouvelle Commission européenne, qui doit prendre ses fonctions le 1<sup>er</sup> novembre prochain, acceptera d'avancer dans cette voie.

## Une réponse aux incidences de la fracture numérique

**PARTENARIAT**

Conscients de l'insuffisante maîtrise de l'outil informatique des demandeurs d'asile et des réfugiés statutaires, certains centres de France Terre d'Asile ont tenté de trouver des solutions à l'échelon local. Il en est ainsi du centre de Créteil qui a instauré un partenariat avec la bibliothèque

multimédia municipale et l'association AFOPH. La formation du public se fait alors en une ou deux étapes selon les besoins et la volonté de chacun.

Dans un premier temps, tous les demandeurs



d'asile du CADA ont l'obligation de participer à une séance d'initiation dispensée par les animateurs de la bibliothèque municipale. Par la suite, il leur est délivré gratuitement une carte qui leur donne, en plus de la possibilité d'emprunter des livres, le droit d'utiliser l'outil informatique, Internet compris, une heure par semaine. Ce partenariat fonctionne depuis 5 ans et donne satisfaction aux bénéficiaires. Parallèlement, le centre de Créteil, qui héberge près de 300 personnes, a développé un projet global d'accompagnement à l'autonomie des demandeurs d'asile et des réfugiés statutaires. A ce titre, des ateliers d'initiation à l'informatique sont construits autour de l'apprentissage du français et de l'accès au marché du travail.

Enfin, dans un second temps, l'AFOPH ouvre à un petit nombre de réfugiés statutaires, et sous réserve d'une relative autonomie informatique et d'une bonne compréhension du français, ses ateliers de remise à niveau en bureautique. Ces ateliers sont organisés autour d'exercices individualisés qui permettent un apprentissage sur mesure et offrent une chance supplémentaire pour les réfugiés de s'armer pour l'accès à l'emploi.

### L'observatoire de l'intégration

EST UNE PUBLICATION DU DÉPARTEMENT INTÉGRATION DE FRANCE TERRE D'ASILE

Directeur de la publication : Jacques Ribs

Rédacteurs en chef :

Pierre Henry

Fatiha Mlati

Rédactrice en chef adjointe :

Carmen Duarte

Comité de rédaction :

Lucile Guénéguo, Najia Kambris,

Marjolaine Moreau, Eric Métra,

Chloé Faouzi, Flora Forjonnell.

[www.france-terre-asile.org](http://www.france-terre-asile.org)

Maquette : Collectif La Maison des Journalistes

Impression : Marnat

Tarif : 1,5 €

Commission paritaire n° 65091

ISSN : 11 43-659 X

### Bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement annuel au tarif de 40 € pour recevoir toutes les publications de France Terre d'Asile (Le Courrier, Pro Asile, les Cahiers du Social et L'observatoire de l'intégration).

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Règlement par chèque bancaire ou postal à : France Terre d'Asile, 25, rue Ganneron, 75018 Paris